

FICHE DE POSTE  Mairie de Biviers 369 chemin de l'Eglise - 38330 BIVIERS Tél. : 04 76 52 10 45 contact@mairie-biviers.fr • www.mairie-biviers.fr	Fonction : Agent d'entretien des bâtiments communaux
	Filière / Catégorie / Grade : Technique / C / Adjoint technique territorial Temps de travail : 35 heures 00 min annualisées
	Supérieur hiérarchique : Responsable des services techniques Remplaçant sur le poste en cas d'absence : Agent d'entretien des bâtiments communaux

	Date de mise à jour : octobre 2022
--	------------------------------------

1. Raisons d'être du poste :

L'agent placé sur ce poste assure, dans le respect des règles d'hygiène et des techniques de nettoyage adaptées, l'entretien des bâtiments communaux et notamment l'entretien des lieux recevant du jeune public (école maternelle, salle périscolaire maternelle, restaurant scolaire, etc.) ainsi que le nettoyage du matériel destiné aux enfants.

2. Missions et responsabilités :

Nettoyage des locaux	- Organiser méthodiquement son travail en fonction du planning et des consignes orales ou écrites ; - Manipuler et porter des matériels et des machines ; - Lire les étiquettes et respecter les consignes d'utilisation ; - Effectuer le choix et le dosage des produits en fonction du type de surfaces et mobiliers à entretenir ; - Aspirer, balayer, laver, dépoussiérer les locaux et les surfaces ; - Respecter la discrétion requise lors d'interventions dans les locaux occupés ; - Détecter les anomalies et/ou dysfonctionnements et les signaler ; - Faire remonter les informations en Mairie ; - Nettoyer les matériels et les machines après utilisation ; - Ranger méthodiquement les produits après utilisation ; - Séparer les produits toxiques des autres.
Contrôler l'approvisionnement en matériel et produits	- Vérifier la quantité et la qualité des produits et identifier le cas échéant les signes de péremption d'un produit ; - Contrôler les stocks de produits et de matériels adaptés dans les salles concernées et faire remonter les besoins au responsable.
Tri et évacuation des déchets courants	- Vider les poubelles et remettre de nouveaux sacs poubelles ; - Opérer le tri sélectif ; - Répartir les différents déchets dans les conteneurs adaptés.

3. Relations :

- **En interne :** personnel du service entretien des locaux, enfance jeunesse et autre personnel de la Mairie.
- **En externe :** élèves, fournisseurs, enseignants, parents d'élèves, utilisateurs des salles.

4. Compétences et technicité, aptitudes exigées :

Savoir et Savoir-faire :

- Bonne connaissance des techniques et protocoles de nettoyage ;
- Bonne connaissance des règles d'hygiène spécifiques aux locaux nettoyés ;
- Bonne connaissance des règlements et consignes en matière d'hygiène et de sécurité ;
- Connaissance technique des produits et des matériels d'entretien ;
- Connaissance des règles de sécurité dans le stockage des matériels et des produits ;
- Connaissance des gestes et postures adaptés au poste de travail ;
- Connaissance du fonctionnement et des missions d'une commune.

Savoir-être :

- Rigueur et sens de l'organisation ;
- Autonomie ;
- Dynamisme ;
- Sens du travail en équipe ;
- Discrétion et confidentialité.

5. Contraintes et difficultés particulières du poste :

Respect impératif des délais liés au nettoyage des locaux scolaires.

Pénibilité : station debout prolongée, utilisation de produits corrosifs nécessitant le port de gants de protection, gestes répétitifs, manutention.

6. Conditions matérielles et temps de travail :

Lieu de travail : Locaux communaux.

Temps de travail annualisé : 35 heures 00 minutes, soit 1 ETP.

Organisation indicative du temps de travail annualisé :

* Pendant les 36 semaines scolaires : travail du lundi au vendredi sur la base de 36,50 heures par semaine.

Horaires à partir de 05h00 pour l'entretien des locaux scolaires.

* Pendant les quatre périodes de petites vacances scolaires (Toussaint, Noël, Hiver, Printemps) : environ 35 heures par période à répartir sur une semaine.

* Pendant les vacances scolaires d'été : environ 135 heures à répartir.

Rémunération, avantages : grille statutaire catégorie C + régime indemnitaire lié au poste (IFSE de 140 € par mois) + prime de fin d'année ; tickets restaurant si souhaité (valeur faciale de 5€ dont 50% pris en charge par l'employeur) ; possibilité d'adhérer à la mutuelle et/ou au contrat de prévoyance mis en place pour les agents de la commune avec prise en charge partielle par l'employeur.

7. Profil :

Formation : Accessible sans formation particulière. Un diplôme de type CAP maintenance et hygiène des locaux, BEP métiers de l'hygiène ou BAC professionnel hygiène et environnement serait un +.

Expérience professionnelle : Au moins un an d'expérience en entretien de locaux, idéalement en entretien de locaux scolaires.

Statut : Adjoint technique / Adjoint technique principal.